



CONFÉRENCE DU PRÉSIDENT DE LA GENERALITAT AU CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES DE SCIENCES PO: « QUEL AVENIR POUR LA CATALOGNE EN EUROPE? »

Paris, 17 octobre 2016

Depuis plus de six ans, la Catalogne a engagé un processus politique pour cesser d'être une région d'Espagne et devenir un état indépendant. Si ce processus a des points communs avec celui auquel aspirent d'autres nations telles que l'Écosse, la Flandre ou le Québec, il présente aussi des particularités qui le rendent à la fois unique et, si vous me permettez l'expression, exemplaire. Un mouvement pacifique qui n'est dirigé contre personne, reposant sur l'exercice de la démocratie et dont l'objectif est d'apporter davantage d'outils à notre pays pour progresser et améliorer le bien-être de nos concitoyens.

Un pays qui se sent profondément européen et qui souhaite le rester, pas seulement en tant que membre de l'Union européenne mais aussi en tant qu'acteur engagé dans sa construction, afin de relever activement les défis mondiaux actuels et futurs.

Vous êtes sans doute nombreux à vous poser ces questions : Pourquoi vouloir être un petit État alors que nous faisons partie d'un grand pays? Pourquoi vouloir nous séparer d'un État aussi important que l'Espagne? Pourquoi vouloir s'engager dans cette aventure périlleuse ? Y parviendront-ils seuls? Ce pari n'est-il pas illusoire? Ce sont ces questions qui nous sont posées et que vous vous posez certainement. De là notre souhait d'expliquer personnellement ce que nous défendons, pourquoi nous le faisons et comment nous voulons le faire. Je suis convaincu qu'il n'y a pas meilleur endroit pour y répondre qu'à Sciences Po, où le débat et la réflexion politique sont à l'ordre du jour. Je tiens très sincèrement à remercier l'opportunité qui nous est aujourd'hui offerte.

S'il est vrai que certains ont toujours aspiré à l'indépendance de la Catalogne, le mouvement souverainiste s'est développé, a pris de l'ampleur, de la transversalité et de la force au cours de ces six dernières années. Pendant plus de trente ans, la plupart des partis catalanistes et une grande partie de la société catalane ont défendu l'autonomie. À savoir, bénéficier d'une

plus grande autonomie gouvernementale au sein de l'État espagnol. Un arrangement qui permettait de respecter ce que nous sommes, une nation, avec une trajectoire commune au sein de l'État. Deux éléments devaient accompagner cette initiative. Premièrement, un exercice de pédagogie renforcé afin d'expliquer qui nous sommes et parvenir à faire comprendre ce qu'est la Catalogne. Nous pensions que si nous parvenions à nous faire comprendre, tout serait plus simple. Deuxièmement, et cet aspect est très important, il a été fait le pari très engagé de contribuer à la stabilité et à la gouvernabilité de l'État. Tous les défis majeurs que l'État espagnol a relevés pendant ses années de démocratie ont bénéficié du soutien du parti dont je suis membre. Je dis bien tous.

Qu'est-ce qui a changé pour que la Catalogne décide de tracer son propre chemin?

Remontons à l'année 2010, lorsque le Tribunal constitutionnel, composé de membres très proches des deux principaux partis espagnols – le mandat de certains d'entre eux étant arrivés à échéance – a rendu une décision contre le Statut d'autonomie de la Catalogne de 2006, en le privant de toute sa substance.

Cinq ans auparavant, le Parlement catalan avait approuvé une refonte du Statut d'autonomie, la règle fondamentale qui régit notre autonomie gouvernementale. Ce nouveau Statut allait devenir le nouveau pacte bilatéral entre la Catalogne et l'Espagne, afin de nous accorder plus d'autonomie gouvernementale et plus de capacité financière. Ce n'est pas sans mal que ce Statut fut ensuite approuvé par le Parlement espagnol puis ratifié par le peuple catalan par référendum. Malgré cela, quatre ans plus tard, le Tribunal constitutionnel, suite aux recours formés par le PP et le *Defensor del Poble* (médiateur), avec la bénédiction du PSOE alors au pouvoir, a littéralement rejeté les principales avancées du nouveau Statut d'autonomie. Pendant l'examen des recours, le PP s'est attaché à recueillir des signatures dans tout l'État espagnol contre cette plus grande autonomie gouvernementale, une démarche honteuse.

Comment est-il possible que ce qui avait été adopté par les deux Parlements et, notamment, approuvé par référendum par les citoyens de Catalogne, puisse être annulé quatre ans plus tard par une juridiction politisée et sans aucune légitimité?

La réponse de la Catalogne à ce conflit créé par l'État fut une manifestation très suivie à Barcelone, avec un million de personnes dans les rues défilant derrière le slogan « Nous sommes une nation. Nous décidons ». Cette décision que quelques rares personnes de l'État espagnol qualifient aujourd'hui timidement de grave erreur, fut l'élément déclencheur d'un changement radical. La voie jusqu'alors suivie, à savoir la tentative d'intégrer la Catalogne dans l'Espagne, devenait illusoire. L'Espagne n'avait pas la volonté politique de changer les choses.

Face à l'absence de réponse des institutions et des partis de l'État et à la politique agressive du Gouvernement espagnol, deux alternatives existaient : abandonner l'idée d'être Catalans ou faire le pari de l'indépendance. Une large majorité de citoyens a choisi cette nouvelle voie, ce qui a entraîné, à l'époque, une déconnexion émotionnelle de nombreux catalans vis-à-vis de l'Espagne.

Depuis lors, les 11 septembre 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, à l'occasion de la Diada, la fête nationale de la Catalogne, environ un million et demi de personnes sont descendues dans la rue pour demander l'indépendance de la Catalogne, qui compte quelque 7,5 millions d'habitants.

Dans un pays démocratique comme le nôtre et face à l'approche ascendante que nous connaissons en Catalogne, avec des mobilisations massives tous les ans, il nous appartient, en tant que dirigeants politiques, de réagir et de canaliser ces demandes à travers les institutions.

Je pense qu'il est intéressant de souligner que le mouvement indépendantiste a pris forme et ampleur ces dernières années, non pas à partir de positions extrêmes ou radicales mais à partir d'une position centrale. Le projet indépendantiste de la Catalogne est actuellement la révolution démocratique la plus forte de toute l'Europe. Pour illustrer ce propos, je pourrais ajouter que ce projet est une révolution tranquille, faite de robes, de cravates et de tee-shirts, à laquelle participent les citoyens et les institutions, les classes populaires, les classes moyennes et les chefs d'entreprise du pays. Il ne s'agit pas d'un processus nationaliste, mais d'un renforcement de la démocratie. C'est cette réalité même qui inquiète le plus Madrid car elle sait que ce mouvement est inexorable.

Il est important de souligner que, jusqu'à aujourd'hui, entre 75 et 80 % des Catalans et des Catalanes ont soutenu sans répit la convocation d'un référendum, y compris les votants des partis qui y sont officiellement opposés, indépendamment du sens de leur vote dans le cas où ce référendum serait organisé.

En 2012, la Catalogne a fait une dernière tentative d'accord avec l'État espagnol. Notre Parlement a adopté une proposition de pacte fiscal, une sorte d'accord économique du même type que celui dont disposent deux régions espagnoles – le Pays basque et la Navarre – qui leur permet de collecter et de gérer la totalité de leurs impôts. La proposition catalane, bénéficiant d'un large consensus au Parlement et au sein de la société, avait pour objectif de mettre un terme au déficit fiscal que connaît la Catalogne depuis 30 ans. En effet, chaque année, l'État reçoit en moyenne, sans compensation, l'équivalent de 8 % du PIB catalan au titre des impôts payés par les Catalans.

Face à ce nouveau refus et à cette nouvelle déconvenue, des élections anticipées ont été organisées en Catalogne en novembre 2012. La question centrale de ces élections était le droit de décider, c'est-à-dire l'engagement des différentes forces politiques pour organiser une consultation ou convoquer un référendum sur l'avenir politique de la Catalogne. Résultat : 107 députés sur les 135 ont pris l'engagement d'intégrer ce point dans leur programme.

C'est ainsi que fin 2012, le nouveau Gouvernement a reçu le mandat en faveur d'un référendum. À ce stade encore, l'absence de dialogue et le non systématique ont été les seules réponses du Gouvernement espagnol. Depuis la Catalogne, il était évident que le référendum était et reste parfaitement possible et viable si volonté politique il y a. Il n'est pas nécessaire de modifier la Constitution. Il n'y a pas de problème juridique. Il ne s'agit que d'un problème de volonté politique.

Face au refus du Gouvernement espagnol de faire quoi que ce soit, en septembre 2014, dans l'exercice des compétences telles qu'attribuées à la Catalogne en matière de consultations populaires non référendaires, le président du Gouvernement de la Catalogne a convoqué une consultation le 9 novembre 2015 avec la question suivante : « Pensez-vous que la Catalogne doit être un État. Si oui, pensez-vous que cet État doit être indépendant? ».

95 % des mairies du pays ont approuvé une motion pour défendre le droit des citoyens de voter, une initiative qui témoigne de la transversalité et de l'importance de cette revendication. Le pays y était attaché. L'État espagnol a cependant une nouvelle fois démontré qu'il refusait toute négociation, y compris s'agissant d'une demande qui émanait du peuple catalan et il a demandé au Tribunal constitutionnel de suspendre la consultation. Dans la foulée, avec une rapidité sans précédent, ce dernier l'a suspendue. Face à ce nouveau refus, le président du Gouvernement de la Catalogne a annoncé la convocation d'un processus participatif, ce même 9 novembre, afin de répondre à la décision de suspension. Un processus qui devait permettre de répondre à la même question que celle de la consultation, avec l'aide de bénévoles pour l'organiser.

Ce processus participatif a rencontré un franc succès. En dépit de l'impossibilité de disposer des listes électorales et de son caractère purement symbolique, 2 305 290 Catalans sur 5,4 millions de votants potentiels se sont rendus dans les urnes. Quelques jours plus tard, le procureur général de l'État, contre l'avis des procureurs catalans, a déposé une plainte contre le président du Gouvernement de la Catalogne de l'époque, Monsieur Artur Mas, la vice-présidente du Gouvernement et la ministre de l'Enseignement, pour des délits de désobéissance, de prévarication, de malversation de fonds publics et d'usurpation d'attributions judiciaires. Le procureur général de l'État demande 10 ans d'inéligibilité pour la mise à disposition des urnes et l'exécution avec un mandat démocratique de notre Parlement. Et ce n'est pas tout. Le procureur général de l'État a demandé à élargir la plainte contre celui qui était alors ministre de la Présidence.

Est-il justifié de poursuivre au pénal quiconque veut simplement encourager la démocratie? Le fait d'organiser un scrutin pour que les gens votent est-il un délit? Utiliser le procureur général de l'État et l'appareil de l'État contre ceux qui ont plaidé pour que les citoyens aient la parole est-il le propre d'une démocratie?

Pour terminer mon explication sur ce qui s'est passé ici au cours des dernières années, il est nécessaire que vous compreniez les élections du 27 septembre dernier. Le 9 novembre 2014, les Catalans ont pu voter et exprimer leur opinion mais, pour progresser vers l'indépendance, un mandat démocratique était nécessaire. Compte tenu que le Gouvernement espagnol était fermement opposé au référendum, une seule option existait et,

heureusement, elle ne dépendait que de nous : convoquer des élections anticipées et les convertir en ce plébiscite qui nous avait été refusé sur l'indépendance.

Le 27 septembre, le peuple catalan s'est massivement exprimé dans les urnes, avec un taux de participation de 74,9 %, le plus élevé de toute l'histoire pour des élections au Parlement catalan. Un message clair quant au chemin à suivre. Les partis indépendantistes ont obtenu la majorité absolue des sièges. Au total, 72 députés en faveur de l'indépendance sur les 135 députés élus. Les partis opposés à l'indépendance ont remporté 52 sièges. Enfin, 11 députés étaient issus d'un parti qui ne s'est positionné ni en faveur, ni contre l'indépendance mais qui est favorable à la convocation d'un référendum. En pourcentage, les partisans de l'indépendance ont obtenu 47,74 % des voix et ceux opposés à l'indépendance en ont recueilli 39,17 %.

Une majorité de Catalans s'est ainsi positionnée en faveur de l'indépendance, d'une nouvelle voie pour défendre ce que nous sommes mais, surtout, comme je l'ai dit précédemment, pour progresser et améliorer notre bien-être. Il est vrai que le résultat est serré et qu'il n'a pas l'ampleur attendue, mais l'indépendance est l'option qui a remporté les élections. Nous pensons disposer de la majorité pour engager le processus d'indépendance. Toutefois, pour y parvenir, une plus large majorité sera nécessaire. C'est un travail qu'il conviendra de faire dans un avenir proche. C'est pour nous une motivation supplémentaire et nous sommes convaincus que nous y arriverons.

Nous nous sommes présentés aux élections avec l'engagement de parvenir à l'indépendance d'ici environ 18 mois. D'ici là, il s'agit de préparer et de mettre en place les structures de cette nouvelle État qui nous font actuellement défaut et qui sont nécessaires pour fonctionner comme un État indépendant, ce à quoi nous nous employons. À ce sujet, il y a dix jours, entre autres décisions, le Parlement a approuvé avec une majorité parlementaire, il fait 10 jours la réalisation d'un référendum exécutoire sur l'indépendance de la Catalogne, au plus tard en Septembre 2017. Si le résultat est favorable sera proclamé l'indépendance, puis ce sera le tour des citoyens qui auront d'élire un Parlement constituant.

Par ailleurs, je souhaiterais vous parler de la manière dont nous menons ce processus et de l'issue attendue. Concrètement, vous expliquer en quoi consiste cette voie catalane.

Premièrement, ce processus est entièrement pacifique et démocratique. Le peuple catalan a été le moteur principal de cette voie vers l'indépendance. Il appartient donc au peuple de Catalogne de s'exprimer et de décider. Le cadre juridique est évidemment essentiel au vivre ensemble et à l'exercice de la démocratie en soi. Il doit, à tout moment, garantir la sécurité juridique de tous les acteurs : citoyens, chefs d'entreprise, salariés, investisseurs, étudiants, etc., qu'ils soient Catalans, Espagnols, Européens ou de n'importe quel autre pays du monde. Le cadre juridique doit donc être au service de la démocratie et l'inverse n'est pas vrai.

Deuxièmement, ce processus doit s'inscrire dans un contexte garantissant la cohésion sociale, une des valeurs les plus appréciées de notre société. En effet, 70 % des citoyens ne sont pas nés en Catalogne ou sont les enfants d'un père ou d'une mère (ou les deux) originaires d'ailleurs. Ils sont, dans leur grande majorité, favorables à la convocation d'un référendum.

C'est pour cette raison que ce processus doit être un acte en faveur d'un renforcement de la démocratie, qui n'a rien à voir avec le nationalisme. Lorsqu'un Parlement appelle à un référendum de manière aussi large et constante afin de régler un problème concret, cet instrument est adapté.

Troisièmement, nous avons toujours encouragé le dialogue et nous ne quitterons jamais la table des négociations. Nous voulons mener cette transition en dialoguant avec l'État espagnol, l'Union européenne et la communauté internationale.

C'est pour cette raison que depuis que je suis Président du Gouvernement je me suis entretenu avec le Président du Gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, ainsi qu'avec les principaux dirigeants des partis politiques espagnols : Pedro Sánchez, Pablo Iglesias et Albert Rivera. La semaine dernière, par exemple, j'étais à Madrid pour proposer une nouvelle fois de nous asseoir autour d'une table et négocier les conditions d'un référendum contraignant.

La seule réponse de l'État espagnol est un NON, pas seulement à la proposition concrète mais aussi à celle de discuter. Qui plus est, notre système juridique fait l'objet d'une invasion

législative constante de la part du Tribunal constitutionnel, qui répond aux injonctions du Gouvernement espagnol en violant le principe de la séparation des pouvoirs. Un principe fondamental dans toute démocratie. Un Tribunal présidé par un ancien militant du PP, dont la majorité des membres sont des sympathisants de ce parti et une minorité du PSOE. La Catalogne n'est pas en mesure de se défendre sur le plan juridique.

Les femmes et les hommes politiques catalans qui défendent le processus d'indépendance sont un des autres instruments utilisés par l'État pour attaquer le processus catalan. Outre la plainte contre l'ancien Président du Gouvernement de la Catalogne, Artur Mas, la vice-présidente du Gouvernement, la ministre de l'Enseignement et celui qui était alors ministre de la Présidence l'actuel, il y a dix jours, le Tribunal constitutionnel a demandé au procureur général de l'État d'engager des poursuites contre la présidente du Parlement catalan, Carme Forcadell, pour avoir autorisé le vote, en chambre, des conclusions de la commission d'étude du processus constituant.

Et aujourd'hui, justement, le procureur général a décidé de poursuivre contre la présidente du Parlement, le fait qu'il est inacceptable et contraire à la volonté démocratique des Catalans.

Ajoutons à cela la grave crise politique que traverse l'Espagne, sans Gouvernement depuis presque un an après deux élections consécutives. Le refus de dialoguer et de négocier le processus catalan témoigne du manque de maturité démocratique de l'État espagnol.

Nous sommes convaincus que la réponse à cette crise politique ne viendra pas de Madrid mais de l'Europe, en raison du défaut de comparution de l'État espagnol.

Quatrièmement, nous voulons être un nouvel État et nous voulons l'être dans le cadre de l'Union européenne. Nous n'imaginons pas d'autre scénario pour l'avenir que celui-ci. Nous, les Catalans, sommes et resterons Européens. L'Union européenne est notre famille politique, un foyer où nous nous sentons bien et avec qui nous partageons des références, des valeurs et des principes. À l'avenir, nous voulons participer à la première personne à ce projet de construction européenne selon une perspective méditerranéenne qui nous donne notre personnalité.

Comme nous l'avons constaté ces derniers mois, un nouveau paradigme est apparu en Europe, confrontée à une situation inédite suite au résultat du Brexit et à la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne. Cette Europe a, une nouvelle fois, démontré sa propension à s'adapter aux nécessités politiques du moment. Nous sommes convaincus qu'elle saura s'adapter pour que la Catalogne reste dans l'Union européenne lorsqu'elle sera un État indépendant.

Face à ceux qui envisagent de quitter l'Union européenne, nous affirmons solennellement que nous souhaitons y rester et que nous combattons tous ceux qui veulent la détruire et qui, en définitive, violent ses principes fondateurs en tant qu'espace d'accueil, de crédibilité, de progrès et d'entente.

De plus, en tant que pays de personnes pour les personnes, nous voulons contribuer à apporter une réponse aux problèmes sociaux et aux crises humanitaires que traverse le monde, en privilégiant la solidarité et la responsabilité démocratique. L'indépendance est la voie qui nous permettra d'atteindre l'Europe et le monde.

La Catalogne compte sur une longue tradition solidaire et c'est à ce titre que nous aimerions accueillir quelque 4 500 réfugiés, mais l'État espagnol nous en empêche. Nous participons et nous encourageons les processus de démocratisation et de paix (Colombie). Nous aidons le développement de pays émergents. La lutte contre le terrorisme et celle contre le changement climatique sont au cœur de nos politiques.

Nous voulons jouer un rôle face aux défis de l'Europe, de la Méditerranée et du monde.

Cinquièmement, nous aspirons à des relations très étroites et amicales avec l'État espagnol. Les liens fraternels, affectifs, sociaux, historiques, culturels et économiques entre la Catalogne et l'Espagne sont une évidence et ils continueront de l'être quand nous serons indépendants. Nous maintiendrons également les liens qui nous unissent à la France : notamment l'histoire, la langue, l'économie ou la vocation méditerranéenne. Nous sommes convaincus qu'avec une Catalogne indépendante nous élargirons et nous renforcerons nos relations dans les domaines de la culture, de l'éducation, des infrastructures, de l'économie et du social, entre autres.

Le besoin de liberté, d'écoute, de renouveau, de construction, d'espoir, d'illusion sont au cœur du projet politique d'une Catalogne indépendante. C'est une revendication légitime, comme le furent celles de nombreux autres pays qui ont acquis leur indépendance au cours des dernières décennies. Aucun d'entre eux n'a un jour envisagé de faire marche arrière. Nous voulons saisir notre chance, à notre manière, à la catalane, avec exemplarité, démocratiquement, pacifiquement, avec civisme et respect. Cela ne doit en aucun cas être perçu comme un problème, mais au contraire comme une solution.

La Catalogne a longtemps cru qu'en contribuant à la modernisation, à la démocratisation, au renouvellement de l'Espagne, au point de la dépasser, elle en sortirait grandie et prospérerait. Ce chapitre est désormais clos et nous souhaitons tourner la page. Nous avons la conviction que ce processus politique que notre pays a engagé peut permettre à la Catalogne d'être un modèle démocratique au sein même de l'Union européenne.

Je vous remercie pour votre présence et votre attention.